

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 décembre 2017 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire.

M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;

Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;

M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;

M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;

Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;

M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

**rés : 2017-12-200**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

**rés : 2017-12-201**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
13 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 soit accepté tel que lu.

**ADOPTÉE**

**rés : 2017-12-202**

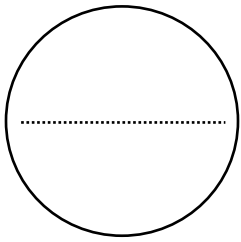
**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU  
4 DÉCEMBRE 2017**

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 4 décembre 2017. Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de novembre 2017 soient acceptés au montant de **28 938,87 \$** et que les comptes à payer en date du 4 décembre soient payés au montant de **46 557,37 \$**.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS  
PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

M. Yves Boyer, maire, M. Mauro Lando, conseiller n° 1, Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2, M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3, M. Daniel Laplante, conseiller n° 4, Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 et M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6 déposent la mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires, tels qu'il l'est prescrit à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.



rés : 2017-12-203

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget du prochain exercice financier se tiendra le **29 janvier 2018 dès 19 h** à la salle du conseil située au 300 rue Saint-Patrice, à Sherrington. Au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté, un avis public est donné.

### **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Attendu que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

Attendu les prévisions budgétaires 2018 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

Attendu que les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

Attendu que ces prévisions fixent à **17 431 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

En conséquence, il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2018 ;
- que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à **17 431 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-12-204

### **FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT – REDDITION DE COMPTE**

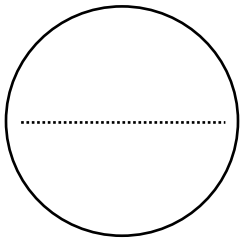
Considérant l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington relative au Fonds conjoncturel de développement (FCD) ;

Considérant les travaux réalisés par la municipalité qui s'inscrivent comme des dépenses admissibles au programme de subvention du FCD ;

Considérant la reddition de compte demandée par le MAMOT conformément à l'entente ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et résolu unanimement d'approuver, tel que soumis, le rapport produit par les services de la municipalité.

**ADOPTÉE**



rés : 2017-12-205

**PAIEMENT DE FACTURE – SERVICES D’ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON ET SAINT-ÉDOUARD 2017**

Considérant le contrat de service portant à l’accompagnement des directions des services de sécurité incendie des municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard (réf : 2016-11-2018) ;

Attendu la réalisation du mandat confié au Service des entreprises de la Commission scolaire des Grandes Seigneuries (CSDGS) ;

En conséquence, il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu unanimement de payer un montant de 3 850 \$ plus les taxes applicables, équivalent à la moitié dudit contrat, conformément à l’entente conclue.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-12-206

**TRAVAUX DE RÉPARATION - STATION FORTIN**

Attendu les dommages et bris sur la pompe à la Station Fortin ;

Considérant la soumission reçue par *Global Électro-mécanique Inc* ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller et résolu unanimement de payer un montant de 3 081 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de réparation réalisés par *Global Électro-mécanique inc.*

**ADOPTÉE**

rés : 2017-12-207

**CONCLUSION D’UN CONTRAT DE SERVICE EN DROIT MUNICIPAL – DHC AVOCATS**

Considérant qu’une offre de service a été faite à la municipalité par le cabinet d’avocats Dufresne Hébert Comeau, spécialiste en matière de droit municipal ;

Attendu que la Municipalité estime pertinent de bénéficier d’un accompagnement de cette nature tout au long de l’année afin d’assurer une administration éclairée ;

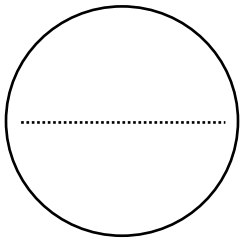
En conséquence, il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu unanimement de conclure une entente de service pour un montant forfaitaire de 500 \$, plus les taxes applicables, pour un accompagnement en droit municipal pour une période d’un (1) an.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**RÈGLEMENT RELATIF À LA GARDE DES CHIENS – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mauro Lando, conseiller, que le *Règlement relatif à la garde des chiens* sera adopté lors d’une séance subséquente.



rés : 2017-12-208

**APPEL D'OFFRES RELATIF AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Attendu que le conseil municipal souhaite entreprendre des travaux permettant d'augmenter la capacité de la station d'épuration ;

Considérant le rapport d'expertise dont dispose la municipalité concernant les travaux à réaliser en ce sens ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement d'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux pour mettre à niveau la station d'épuration de la municipalité en vue de projets de développements à venir.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE NOVEMBRE 2017**

Durant le mois de novembre 2017, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

- 1 Nouvelle construction : concernant des serres agricoles
- 1 Nouvelle construction : concernant une maison de travailleurs saisonniers

rés : 2017-12-209

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MISE À JOUR DES MEMBRES**

Attendu que la municipalité de Saint-Prince-de-Sherrington dispose d'un Comité consultatif d'urbanisme qui a pour mandat de donner des avis et recommandations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

Considérant l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu la nécessité de renouveler la composition de son Comité consultatif d'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a reçue des candidatures de citoyens pour renouveler sa composition ;

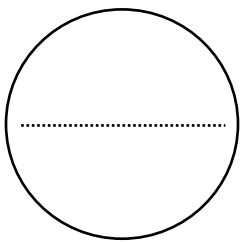
En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu unanimement :

Que M. Denis Bubé, M. Maurice Lando et M. Bruno Colin soient membres du Comité en qualité de résidents du territoire ;

Que M. Yves Boyer, maire, et M. Frédéric Barbeau, soient membres du Comité en qualité de membres du conseil municipal ;

Que M. Sylvain Boucher, soit membre du Comité en qualité d'inspecteur municipal ;

**ADOPTÉE**



rés : 2017-12-210

**APPUI À MME JOSÉE FONTAINE - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ**

Attendu que Mme Josée Fontaine, propriétaire du lot n° 5 158 732, souhaite disposer de celui-ci pour une activité autre que celle prévue actuellement pour de l'agriculture ;

Attendu que l'activité visée fait référence à une activité de type complémentaire telle qu'inscrite à l'article 62 du règlement municipal numéro 308 ;

Attendu que la demande de Mme Fontaine n'est pas créatrice de précédent ;

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington considère que cette demande ne nuit pas à l'agriculture ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Sonia Dumais, conseillère, et résolu unanimement d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de Mme Josée Fontaine Guérin pour le lotissement son lot n° 5 158 732 du *cadastre du Québec* pour les fins susmentionnées.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE DU MOIS DE NOVEMBRE 2017**

M. Yves Boyer informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Entretien d'équipe	4
Inspection mécanique	4
Intervention première répondant	4
Formations	1
Entraides	3
Plan d'intervention	2

rés : 2017-12-211

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

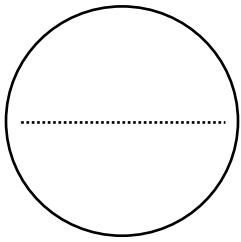
Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) offre une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

Considérant que l'objectif est de soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ;

Considérant que les organismes admissibles sont les municipalités régionales de comté, les municipalités locales et les régies intermunicipales s'associant dans le but de réaliser un projet ;

Considérant que les projets admissibles sont la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ;

Considérant que les municipalités de Saint-Édouard, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington doivent réaliser leur plan de mesures d'urgence et qu'elles ont besoin d'accompagnement d'un consultant expert en sécurité civile pour sa réalisation et



ensuite déposer celui-ci au Ministère de la Sécurité Publique (MSP) ;

Considérant que le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 50 000 \$ et que la demande doit être faite avant le 1<sup>er</sup> février 2018 ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, et appuyé par, Daniel Laplante, conseiller, de désigner la municipalité de Saint-Édouard comme responsable du projet, d'autoriser la Directrice générale de Saint-Édouard de remplir et signer le formulaire d'appel de projet du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et d'autoriser la signature du protocole d'entente avec le MAMOT par la Directrice générale de Saint-Édouard au nom des trois municipalités, soit Saint-Édouard, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington.

**ADOPTÉE**

**rés : 2017-12-212**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-285 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE**

Considérant l'avis de motion donné par Mauro Lando, conseiller, lors de l'assemblée du 11 septembre 2017 ;

Considérant que le présent règlement abroge et remplace le règlement intitulé « *Prévention incendie* » et tout règlement antérieur ayant le même objet et édicté par une résolution de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, et appuyé par, Frédéric Barbeau, d'adopter ledit règlement dans le but d'harmoniser les conditions de prévention incendie pour les municipalités de Saint-Édouard, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington.

**ADOPTÉE**

**rés : 2017-12-213**

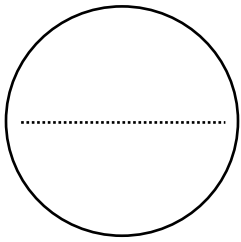
**CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR L'APPLICATION SURVI-VÉHICULAIRE**

Considérant qu'une offre de service a été faite à la municipalité par la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) ;

Considérant que l'objet de contrat est de régir les modalités concernant l'équipement et la prestation de service permettant d'offrir une application de SURVI-véhiculaire au service d'incendie ;

En conséquence, il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère et résolu unanimement d'accepter le contrat transmis par CAUCA pour une durée de trois (3) ans.

**ADOPTÉE**



rés : 2017-12-214

### **AXES PRIORITAIRES 2018-2019 – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Attendu que le Comité de sécurité publique de la Montérégie a pour mandat d'identifier les priorités du plan d'action de la Sûreté du Québec et d'en faire son évaluation ;

Attendu que le Comité de sécurité publique de la Montérégie sollicite les différentes municipalités de son territoire pour qu'elles indiquent ce qu'elles estiment être leurs priorités ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller et résolu unanimement :

Que la priorité identifiée soit de réguler efficacement la vitesse dans le village ;

Que la seconde priorité identifiée soit d'accroître la présence des représentants de la Sûreté du Québec sur notre territoire.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-12-215

### **RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE PORTANT SUR DES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS EXISTANTES RELATIVES À L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINT-RÉMI**

Considérant que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire se prévaloir des dispositions des articles 19 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* pour conclure une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi avec :

- la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville
- la municipalité du village de Hemmingford
- la municipalité du canton de Hemmingford
- la Ville de Saint-Rémi
- la municipalité de Napierville
- la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
- la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
- la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay
- la municipalité de Saint-Édouard
- la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
- la municipalité de Saint-Michel

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017 ;

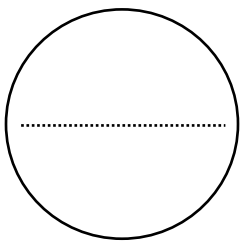
Attendu que le présent règlement abroge le règlement n° 231-1 ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, et appuyé par Daniel Laplante, conseiller, d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente au nom de la municipalité :

Que le règlement n° 231-2 soit adopté tel que déposé ;

Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE**



rés : 2017-12-216

**POLITIQUE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION D'UNE NÉTIQUETTE**

Attendu que la Municipalité souhaite disposer d'une page Facebook afin de bonifier ses services à la population ;

Attendu qu'une politique d'utilisation ou *nétiquette* poursuit l'objectif de régler l'administration de la page et du contenu diffusé ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement d'adopter la politique d'utilisation présentée par la direction générale de la municipalité et d'autoriser celle-ci à assurer sa mise en œuvre.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-12-217

**NOMINATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES AU MAIRE**

Il est proposé par Frédéric Barbeau, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement de nommer M. Yves Boyer, Maire élu lors du scrutin du 5 novembre 2017, signataire des chèques de la municipalité en remplacement de M. Daniel Lussier, maire sortant.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-12-218

**PAIEMENT DES HEURES ACCUMULÉES – MME ANNIE GRANDMONT**

Attendu que Mme Annie Grandmont, secrétaire, a accumulé de nombreuses heures afin de faire part au roulement de personnel lors de la dernière année ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Sonia Dumais, conseillère, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer un solde de 40 heures à Mme Annie Grandmont.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-12-219

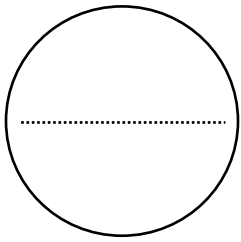
**AMENDEMENT N° A2017-G.L.-002 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. GAËTAN LÉVEILLÉ**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement :

- d'accepter l'amendement au contrat de travail de M. Gaëtan Léveillé, n° A2017-G.L.-002 ;
- d'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit amendement.

**ADOPTÉE**





rés : 2017-12-220

**EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE BOYER AU POSTE DE SURVEILLANTE DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2017-2018**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Sylvie Boyer au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2017-2018 ;
- d'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-12-221

**FABRIQUE ST-PATRICE- REMERCIEMENTS ET DEMANDE DE DON**

Attendu que les membres de l'assemblée de la Fabrique souhaitent décorer chaque fenêtre de l'église avec des fleurs pour Noël ;

Attendu que la Fabrique de Saint-Patrice sollicite l'aide de la municipalité pour mener à bien ce projet ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Sonia Dumais, conseillère, et résolu unanimement de contribuer à ce projet en leur offrant un montant de 150 \$.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*M. Daniel Lussier* demande quels sont les projets concernant le panneau d'arrêt à l'intersection du rang Saint-Paul et du rang Saint-Michel puisque suite à une recommandation du ministère des Transports et pour une question de sécurité, un panneau d'arrêt a été installé, M. Yves Boyer précise que le présent conseil n'a pas l'intention de retirer le panneau d'arrêt et est en réflexion pour une meilleure solution.

*M. Frédéric Barbeau* demande à avoir les coordonnées des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

rés : 2017-12-222

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 46 sur une proposition de Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Yves Boyer,  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Clément Costanza,  
Directeur général et Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017.